

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil municipal de Sainte-Sophie-de-Lévrard, tenue le 05 novembre 2024 à compter de 19h30, au 184-A Saint-Antoine à Sainte-Sophie-de-Lévrard.

SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL DU 05 NOVEMBRE 2024 À 19H30

ORDRE DU JOUR

1. Présence et vérification du quorum;
2. Ouverture de la séance;
3. Lecture et adoption de l'ordre du jour;
4. Adoption du procès-verbal:
 - 4.1 Dépôt et adoption du procès-verbal de correction - résolution n° 6831, 10-2024;
 - 4.2 Séance ordinaire du 08 octobre 2024;
5. Dépôt de la correspondance;
6. Rapport des élus;
7. Avis de motion, Présentation et Adoption des règlements;
 - 7.1 Avis de motion et présentation du projet de règlement n° 55-2024 – Modifiant le règlement sur les règles de fonctionnement des séances du conseil de la municipalité de Sainte-Sophie-de-Lévrard n° 29-2022;
 - 7.2 Avis de motion et présentation du projet de règlement n° 56-2024 – Modifiant le règlement de gestion contractuelle n° 19-2021;
8. Administration générale:
 - 8.1 Programme d'aide financière pour les bâtiments municipaux (PRABAM) – Reddition de compte;
 - 8.2 Participation – Salon des camions lourds;
9. Gestion financière et administrative:
 - 9.1 Approbation des comptes à payer;
 - 9.2 Liste des revenus;
 - 9.3 Atelier de formation – ICO Solutions;
 - 9.4 Signataires autorisés Accès-D affaires de la Caisse Desjardins Gentilly-Lévrard-Rivière du Chêne - Corporation municipale de Sainte-Sophie-de-Lévrard;
10. Sécurité publique et civile;

Aucun point soumis à l'ordre du jour.
11. Transports - Réseau routier:
 - 11.1 Versement du décompte progressif n° 14 du projet n° 19-0947-19-0666 - Action Progex Inc; **Reporté**
 - 11.2 Autorisation du paiement n° 13 du projet n° 19251A - Stantec Experts-Conseils ltée;
 - 11.3 Autorisation du paiement n° 15 du projet n° 19251B - FNX-INNOV inc;

- 11.4 Versement du décompte progressif n° 1 du projet de Rechargement granulaire du rang Saint-Agathe N/Réf. : 532380402201A - EMP inc.;
 - 11.5 Versement final - Décompte progressif n° 4 du projet 532380402201 – L4 Construction;
 - 11.6 Renouvellement de l'entente avec le MTMD - Balayage de la chaussée 2025-2026-2027 de la route 218;
 - 11.7 Achat du matériel de déneigement;
 - 11.8 Location d'un camion de déneigement pour la saison 2024-2025;
12. Hygiène du milieu - Santé et bien-être:
- 12.1 Adoption des prévisions budgétaires 2025 – RIGIDBNY; **Reporté**
 - 12.2 Achat d'un échantillonneur à pompe péristaltique;
 - 12.3 Mandat de mesure de débit en continu du réseau sanitaire – Avizo Experts-Conseils;
 - 12.4 Demande de financement des paniers de Noël 2024 – Centre d'action bénévole;
 - 12.5 Membre – CJE Nicolet-Bécancour;
 - 12.6 Appui – Grande semaine des tout-petits (GSTP);
13. Aménagement, Urbanisme et Développement:
- 13.1 Rapport des permis émis - Octobre 2024;
 - 13.2 Mandat d'émondage et d'abattage d'arbres – Services d'arbres Tessier inc;
14. Loisirs et Culture;
- 14.1 Achat de matériel – Réparation de la Tyrolienne dans le sentier d'hébertisme;
 - 14.2 Motion sur la liberté intellectuelle en bibliothèques publiques;
15. Varia :
- 15.1 Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) - Volet rétablissement n° 202220429-028 - Fin des travaux du projet n°154227136 / 67928;
 - 15.2 Mandat de contrôle qualitatif des matériaux pour le projet n° 22-1202 – Travaux de transformation et d'agrandissement de l'église Sainte-Sophie-de-Lévrard en centre communautaire – FNX-INNOV inc.;
 - 15.3 Embauche au poste de déneigeur et journalier aux travaux publics;
16. Période de questions;
17. Levée de l'assemblée.

1 - PRÉSENCE ET VÉRIFICATION DU QUORUM

Le conseil de la municipalité de Sainte-Sophie-de-Lévrard siège en séance ordinaire, ce mardi 08 octobre 2024, à 19h30 au 184-A Saint-Antoine à Sainte-Sophie-de-Lévrard.

Sont présents à cette séance ordinaire : les conseillères, mesdames, Vanessa Robidas-Gravel, Jacqueline M. Lambert, Sylvie Lambert, Nancy C. Demers, ainsi que les conseillers, messieurs Mario Demers, et Patrice Vaugeois, tous formant quorum sous la présidence de monsieur Jean-Guy Beaudet, maire. Assiste également à la séance, madame Josée Croteau, directrice générale et greffière-trésorière.

2 - OUVERTURE DE LA SÉANCE

Monsieur le maire, Jean-Guy Beaudet ouvre la séance après la vérification du quorum.

3 - LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

RÉSOLUTION 6854, 10-2024 LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

ATTENDU QUE les élus ont pu prendre connaissance avant la présente séance de l'ordre du jour puisqu'il leur fut transmis conformément aux procédures et dans les délais établis exigés;

ATTENDU QUE monsieur le maire, Jean-Guy Beaudet, demande aux conseillers présents s'ils ont un point à ajouter au varia dans l'ordre du jour.

IL EST PROPOSÉ PAR madame Sylvie Lambert

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, que l'ordre du jour soit adopté avec dispense de lecture en gardant le point « Varia » ouvert, et sous réserve de reporter les points 11.1 et 12.1.

ADOPTÉ

4 - ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL

4.1

RÉSOLUTION 6855, 11-2024 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE CORRECTION - RÉSOLUTION 6831, 10-2024

CONFORMÉMENT à l'article 202.1 du Code municipal du Québec, la soussignée, greffière-trésorière et directrice générale, de la municipalité de Sainte-Sophie-de-Lévrard, apporte une correction à la résolution n° 6831, 10-2024 adoptée à la séance ordinaire du conseil, tenue le 08 octobre 2024, puisqu'une erreur apparaît à la relecture des documents soumis à l'appui de la décision prise.

La correction est la suivante :

La résolution n° 6831, 10-2024 concernant le dépôt d'une demande de financement dans le cadre du FRR volet 2 projet d'une chambre froide et d'équipements de cuisine, se lit comme suit :

- La municipalité s'engage à confirmer sa participation au projet à travers une mise de fonds du promoteur correspondant à un montant de 18 360,00 \$, tel qu'exigé et tel qu'apparaissant dans ladite demande de financement;

Or, on devrait lire :

- La municipalité s'engage à confirmer sa participation au projet à travers une mise de fonds du promoteur correspondant à un montant de 22 950,00 \$, tel qu'exigé et tel qu'apparaissant dans ladite demande de financement;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR madame Nancy C. Demers

APPUYÉ PAR madame Vanessa Robidas-Gravel

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ que le conseil accuse réception du procès-verbal de correction pour modifier ladite résolution N° 6831, 10-2024 adoptée à la séance ordinaire du conseil, tenue le 08 octobre 2024, et autorise que la modification soit apportée au procès-verbal du 08 octobre 2024, telle que soumise par la greffière-trésorière.

ADOPTÉ

4.2

**RÉSOLUTION 6856, 11-2024
ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA
SÉANCE ORDINAIRE DU 08 OCTOBRE 2024**

ATTENDU QUE les membres du conseil ont pu prendre connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 08 octobre 2024 avant la présente séance puisque celle-ci leur fut transmise conformément aux procédures et dans les délais établis exigés;

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Patrice Vaugeois

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ à l'unanimité des conseillers présents, que le procès-verbal de la séance ordinaire du 08 octobre 2024 soit adopté tel que déposé et signé avec dispense de lecture.

ADOPTÉ

5 - CORRESPONDANCE

5.1

**RÉSOLUTION 6857, 11-2024
CORRESPONDANCE**

ATTENDU QUE la liste des correspondances reçues depuis la dernière séance du conseil est déposée.

IL EST PROPOSÉ PAR madame Vanessa Robidas-Gravel

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, de confirmer la réception de l'ensemble des correspondances reçues en date du 1^{er} novembre 2024.

DÉPOSÉ ET ADOPTÉ

6 - RAPPORT DES ÉLUS

Conseillère siège n° 1 - Vanessa Robidas-Gravel :

Nomination pour les dossiers :

- Volet Sport, Loisirs et Éducation:
- Développement social - Volet familial
- Développement économique

Aucun sujet soumis à l'ordre du jour

Conseillère siège n° 2 - Jacqueline M. Lambert :

Nomination pour les dossiers :

- Développement social
- Volet aîné et de l'OMH

Aucun sujet soumis à l'ordre du jour

Conseillère siège n° 3 - Sylvie Lambert :

Nomination pour les dossiers :

- Développement culturel et patrimonial

La conseillère, M. Lambert, prend la parole pour informer les citoyens de divers sujets dont :

- La rencontre du 22 octobre 2024;
- Souper théâtre du 2 novembre 2024 à Sainte- Françoise « L'amour au bout du comptoir » ;
- Cinéma ouvert à tous à Sainte - Françoise le premier jeudi du mois à 19h30;
- Marché des artisans à la salle des Chevaliers de Colomb le 2 et 3 novembre 2024 à Deschailions;
- Café viennoiseries le 3 novembre 2024 à la Salle Nicolas Perrot
- Visite de l'atelier de M. Houle de 13h30 à 14h45 et soufflage de verre arrière le 16 novembre 2024 au 1975 bl. Bécancour s'inscrire à bibliothèque@ville.becancour.qc.ca ou par tél.819-294-6500 poste 562;
- Marché des artisans le 30 novembre 2024 à la salle communautaire de Manseau.

Conseiller siège n° 4 - Mario Demers:

Nomination pour les dossiers :

- Matières résiduelles
- Rénovation urbaine et schéma d'aménagement (CCU)
- Environnement et développement durable

Aucun sujet soumis à l'ordre du jour

Conseiller siège n° 5 - Patrice Vaugeois :

Nomination pour les dossiers :

- Communication et technologie
- Environnement et développement durable
- Autre nomination diverse : - Comité local patrimoine
- Comité Novo Santé

Aucun sujet soumis à l'ordre du jour

Conseillère siège n° 6 - Nancy C. Demers :

Nomination pour les dossiers :

- Santé et du bien-être
- Développement social
- Volet aîné et immigration

Aucun sujet soumis à l'ordre du jour

Maire - Jean Guy Beaudet :

Nomination pour les dossiers :

- Sécurité civile et publique
- Projets d'infrastructures
- Rénovation urbaine et schéma d'aménagement (CCU)
- Autres nominations :
 - Aréna régional
 - MADA
 - Comité local du patrimoine;
 - Les Cinq Sens, OSBL
 - FRR Volet 4
 - Ressources humaines

Aucun sujet soumis à l'ordre du jour

7 - AVIS DE MOTION, PRÉSENTATION ET ADOPTION DES RÈGLEMENTS

7.1

RÉSOLUTION 6858, 11-2024

**AVIS DE MOTION ET PRÉSENTATION DU PROJET DE RÈGLEMENT N° 55-2024
MODIFIANT LE RÈGLEMENT SUR LES RÈGLES DE FONCTIONNEMENT DES SÉANCES
DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINTE-SOPHIE-DE-LÉVRARD N° 29-2022**

Par la présente, le conseiller, monsieur Patrice Vaugeois,

Donne avis de motion qu'à une prochaine séance du conseil, sera soumis pour adoption le règlement n° 54-2024 – Modifiant le règlement sur les règles de fonctionnement des séances de la municipalité de Sainte-Sophie-de-Lévrard n° 29-2022;

Avis est également donné que le projet de règlement a été déposé et sera disponible, pour les gens intéressés sur le babillard du bureau municipal du 174-A, Saint-Antoine durant les heures d'ouverture régulières et sur le site Internet de la municipalité à l'adresse suivante : www.munstesophie.org suite à la tenue de la présente séance du conseil.

DÉPOSÉ ET ADOPTÉ

7.2 **RÉSOLUTION 6859, 11-2024**
AVIS DE MOTION ET PRÉSENTATION DU PROJET DE RÈGLEMENT N° 56 -2024
MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE GESTION CONTRACTUELLE N° 19-2021

Par la présente, la conseillère madame Sylvie Lambert,

Donne avis de motion qu'à une prochaine séance du conseil, sera soumis pour adoption le règlement n° 54-2024 – Modifiant le règlement de gestion contractuelle n° 19-2021;

Avis est également donné que le projet de règlement a été déposé et sera disponible, pour les gens intéressés sur le babillard du bureau municipal du 174-A, Saint-Antoine durant les heures d'ouverture régulières et sur le site Internet de la municipalité à l'adresse suivante : www.munstesophie.org suite à la tenue de la présente séance du conseil.

DÉPOSÉ ET ADOPTÉ

8 - ADMINISTRATION GÉNÉRALE

8.1 **RÉSOLUTION 6860, 11-2024**
PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE POUR LES BÂTIMENTS
MUNICIPAUX (PRABAM) – REDDITION DE COMPTES

CONSIDÉRANT QUE la municipalité doit compléter une reddition de comptes finale pour l'obtention de la subvention dans le cadre du programme d'aide financière pour les bâtiments municipaux (PRABAM) et soumettre à l'auditeur les informations et les documents nécessaires à la mission de procédures convenues, comme mentionné au document du Ministère à cet effet;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR madame Vanessa Robidas-Gravel

ET APPUYÉ PAR madame Nancy C. Demers

ET UNANIMEMENT RÉSOLU QUE le conseil municipal entérine et confirme la réalisation des travaux visés par la reddition de compte finale du programme d'aide financière pour les bâtiments municipaux (PRABAM) au montant de 75 000 \$ pour la rénovation de bâtiments municipaux;

QUE la municipalité ait pris connaissance du Guide du PRABAM et s'engage à en respecter toutes les modalités s'appliquant à elle;

QUE la firme GROUPE RDL THETFORD/PLESSIS INC., a été mandatée pour effectuer le rapport final par la résolution n° 6827, 10-2024.

ADOPTÉ

8.2 **RÉSOLUTION 6861, 11-2024**
PARTICIPATION – SALON DU CAMION LOURD

ATTENDU QUE le Salon du camion lourd de Québec est l'événement par excellence pour découvrir une vaste gamme de produits et de services de l'industrie du camion lourd tout en s'informant et en discutant des grands enjeux liés à ce secteur d'activités;

ATTENDU QUE le salon du camion lourd de Québec 2024, aura lieu le 15 et 16 novembre prochain au Centre de Foires d'Exposité et se déroulera tout au long de la journée avec un accès gratuit;

IL EST PROPOSÉ PAR madame Nancy C. Demers

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser la participation de Monsieur Stéphane Lemay, directeur des travaux publics et de Monsieur Yves St-Onge, au Salon du camion lourd, et ce gratuitement et d'autoriser le paiement des frais de transport s'y rattachant et des repas.

ADOPTÉ

9 - GESTION FINANCIÈRE ET ADMINISTRATIVE

9.1 RÉSOLUTION 6862, 11-2024 APPROBATION DES COMPTES À PAYER

ATTENDU QUE le règlement n° 07-2018 décrétant les règles de contrôle et des suivis budgétaires;

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Patrice Vaugeois

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, d'approuvé la liste des comptes à payer et d'autoriser la directrice générale et greffière-trésorière à effectuer le paiement des factures se retrouvant dans la liste des factures telle que déposée dans « l'Annexe A » au procès-verbal.

ADOPTÉ

9.2 LISTE DES REVENUS

Le montant total de revenus du mois de septembre 2024 est de **299 933.98 \$** incluant les revenus de perceptions comme indiqué à « l'Annexe A ».

DÉPOSÉ

9.3 RÉSOLUTION 6863, 11-2024 ATELIER DE FORMATION – ICO SOLUTIONS

ATTENDU QUE le logiciel ICO Solutions – conseil sans papier se distingue par ses logiciels de gestion conçus pour la gestion et la création des séances du conseil permettent de rendre la rédaction des procès-verbaux plus efficaces ainsi que le processus décisionnel des séances facilitant le moyen de communication plus adéquat entre les membres de la municipalité et des élus assurent un suivi des plus efficaces;

ATTENDU QUE la secrétaire municipale désire participer à l'atelier de formation en ligne n° 4 reliant les réunions, et le logiciel Web, et ce, d'une durée de 3.5 heures auprès de ICO Solutions afin de bien maîtriser l'ensemble du logiciel pour la rédaction et la transmission desdits documents;

IL EST PROPOSÉ PAR madame Sylvie Lambert

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser la participation de Madame Noémie Paquette, secrétaire municipale à l'atelier de formation en ligne n° 4 chez ICO Solutions au montant de 700.00 \$ plus taxes.

ADOPTÉ

9.4 RÉSOLUTION 6864, 11-2024 SIGNATAIRES AUTORISÉS ACCÈS-D AFFAIRES DE LA CAISSE DESJARDINS GENTILLY-LÉVRARD-RIVIÈRE DU CHÊNE CORPORATION MUNICIPALE DE SAINTE-SOPHIE-DE-LÉVRARD

CONSIDÉRANT QUE dans l'exercice de leurs fonctions, la directrice générale et greffière-trésorière et la directrice générale adjointe et greffière-trésorière adjointe doivent procéder au paiement des fournisseurs de la Municipalité;

CONSIDÉRANT QUE le compte bancaire de la Corporation municipale Sainte-Sophie-de-Lévrard auprès de la Caisse Desjardins Gentilly-Lévrard-Rivière du Chêne est actuellement à deux signatures et que l'accès-d Affaires n'est simplement qu'à une signature;

CONSIDÉRANT pour des raisons de sécurités, il est préférable de nommer deux signataires pour l'Accès-D Affaires;

IL EST PROPOSÉ PAR madame Nancy C. Demers

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents afin de nommer madame Julie Pellerin comme deuxième signataire à l'Accès-D Affaires et d'autoriser madame Josée Croteau, directrice générale et monsieur Jean-Guy Beaudet, maire de la municipalité à signer le formulaire d'autorisation auprès de la Caisse Desjardins Gentilly-Lévrard-Rivière du Chêne.

ADOPTÉ

10 - SÉCURITÉ PUBLIQUE ET CIVILE

Aucun sujet soumis à l'ordre du jour.

11 - TRANSPORT – RÉSEAU ROUTIER

11.1 **POINT REPORTÉ**
VERSEMENT DU DÉCOMPTE PROGRESSIF N° 14
DU PROJET N° 19-0947-19-0666 - ACTION PROGEX INC.

11.2 **RÉSOLUTION 6865, 11-2024**
AUTORISATION DU PAIEMENT N° 13
DU PROJET N° 19251A - STANTEC EXPERTS-CONSEILS LTÉE.

ATTENDU QUE la municipalité de Sainte-Sophie-de-Lévrard a reçu la **demande de paiement n° 13** pour les travaux réalisés et en exécution, le 31 octobre 2024 par la firme Stantec Experts-Conseils ltée, en lien avec le projet de remplacement des conduites, reconstruction de chaussée et assainissement des eaux usées portant le projet n° **19-0947-19-0666**;

ATTENDU QUE la demande de paiement n° 13 pour la facture n° **1942313** au montant de 25 581.94 \$ plus les taxes applicables, fut transmise à la municipalité par la firme Stantec Experts-Conseils ltée, pour les travaux réalisés dans le cadre de leur mandat de surveillance n° **19251A**;

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Patrice Vaugeois

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser la directrice générale et greffière-trésorière à effectuer le paiement de la facture n° 1942313 à la firme Stantec Experts-Conseils ltée, au montant 25 581.94 \$ taxes incluses.

ADOPTÉ

11.3 **RÉSOLUTION 6866, 11-2024**
AUTORISATION DU PAIEMENT N° 15
DU PROJET N° 19251B – FNX-INNOV INC.

ATTENDU QUE la municipalité de Sainte-Sophie-de-Lévrard a reçu la **demande de paiement n° 15** pour les travaux réalisés et en exécution, par la firme FNX-INNOV inc. en lien avec le projet de remplacement des conduites, reconstruction de chaussée et assainissement des eaux usées portant le projet n° **19-0947-19-0666**;

ATTENDU QU'un paiement de 10 762.24 \$ taxes incluses est demandé par la firme FNX-INNOV inc., pour les travaux réalisés dans le cadre de leur mandat du contrôle qualitatif des matériaux, n° 19251B, et que celui-ci a été transmis à la municipalité le 18 octobre 2024;

IL EST PROPOSÉ PAR madame Vanessa Robidas-Gravel

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser la directrice générale et greffière-trésorière à effectuer le paiement de la facture n° 432529 au montant de 10 762.24 \$ taxes incluses, à la firme FNX-INNOV inc.

ADOPTÉ

11.4

**RÉSOLUTION 6867, 11-2024
VERSEMENT DU DÉCOMPTE PROGRESSIF N° 1 DU PROJET
DE RECHARGEMENT GRANULAIRE DU RANG SAINT-AGATHE
N/RÉF. : 532380402201A - EMP INC.**

ATTENDU QUE la municipalité a reçu la demande de paiement du **décompte progressif n° 1** pour les travaux réalisés et en exécution, par l'entreprise EMP inc. en lien avec le projet de recharge granulaire du rang Saint-Agathe portant le numéro de référence **532380402201A**;

ATTENDU QUE la FQM recommande à la municipalité de faire le paiement de 309 728.85 \$ taxes incluses, demandé par l'entreprise EMP Inc. pour les travaux réalisés dans le cadre de leur mandat de recharge granulaire et que celui-ci a été transmis à la municipalité le 29 octobre 2024;

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Patrice Vaugeois

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser la directrice générale et greffière-trésorière à effectuer le paiement de la facture n° 13913 au montant de **309 728.85 \$** taxes incluses, à l'entreprise EMP inc. pour les travaux réalisés.

ADOPTÉ

11.5

**RÉSOLUTION 6868, 11-2024
VERSEMENT FINAL - DÉCOMPTE PROGRESSIF N° 4
DU PROJET 532380402201 – L4 CONSTRUCTION**

ATTENDU QUE la municipalité a reçu la demande de paiement final du **décompte progressif n° 4** de la compagnie L4 Construction inc. au montant de 180 178,40 \$ taxes incluses, pour les travaux réalisés du contrat de réfection des rangs Sainte-Agathe et Saint-Jacques;

ATTENDU QUE la FQM est mandatée afin de vérifier la conformité et recommander à la municipalité le paiement desdites factures reçues dans le cadre de ce projet et qu'elle a transmis le 5 novembre 2024 ses recommandations favorables à la Municipalité;

IL EST PROPOSÉ PAR madame Nancy C. Demers

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :

QUE le conseil municipal autorise le paiement final de la facture n° 00703 du décompte progressif n° 4 de la compagnie L4 Construction inc. au montant total de **180 178,40 \$** taxes incluses, et ce, libérant le 5 % et les taxes, pour les travaux réalisés pour le projet n° 532380402201, de réfection des rangs Sainte-Agathe et Saint-Jacques;

QUE ledit paiement étant conditionnel à la réception par l'entreprise de tout document requis pour libérer le paiement, notamment preuve de paiements des sous-traitants et/ou fournisseurs, le cas échéant, ainsi que les factures de réclamations de bris ou de localisations auprès de la municipalité.

ADOPTÉ

11.6

**RÉSOLUTION 6869, 11-2024
RENOUVELLEMENT DE L'ENTENTE AVEC LE MTMD
BALAYAGE DE LA CHAUSSÉE 2025-2026-2027 DE LA ROUTE 218**

CONSIDÉRANT QUE le ministère des Transports et de la Mobilité durable a proposé une entente à la municipalité en 2021 et que les membres du conseil se sont positionnés en faveur à cette proposition telle que décrite par la résolution n° 5748, 10-2021;

CONSIDÉRANT QUE ladite entente est relative aux travaux suivants : « Balayage et nettoyage de chaussées sur le territoire entretenu par le Centre de services de Victoriaville de la Direction de la Mauricie-Centre-du-Québec du MTMD »;

CONSIDÉRANT QUE l'entente est d'une durée de 3 ans et que celle-ci doit être renouvelée pour la période 2025-2026-2027;

CONSIDÉRANT QUE le Ministère propose de rembourser les travaux exécutés, et ce, pour la réalisation des travaux selon le devis proposé, comme convenu à l'entente;

IL EST PROPOSÉ PAR madame Sylvie Lambert

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, d'accepter ladite entente comme proposée, et de mandater la directrice générale, madame Josée Croteau à signer cette entente pour les années 2025-2026 et 2027.

ADOPTÉ

11.7

**RÉSOLUTION 6870, 11-2024
ACHAT DU MATÉRIEL DE DÉNEIGEMENT**

ATTENDU QUE chaque année la municipalité doit renouveler l'inventaire des matériaux pour le déneigement, dont le sel de déglacage, la pierre et le sable, afin d'entretenir les routes municipales pour la saison hivernale;

ATTENDU QUE l'entreprise Excavation Denis Demers Inc, a transmis sa soumission se détaillant comme suit :

| Achat de matériaux et prix à l'heure de la pelle | Prix incluant (avant taxes) |
|--|-----------------------------|
| Pierre – 100 tonnes | 4 025.00 \$ |
| Sable – 500 tonnes | 6 000.00 \$ |
| Pelle – 6 heures | 900.00 \$ |
| TOTAL : | 10 925.00 \$ |

IL EST PROPOSÉ PAR madame Vanessa Robidas-Gravel

IL EST RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser la directrice générale à effectuer l'achat du matériel de déneigement auprès de l'entreprise Excavation Denis Demers Inc. au montant d'environ 10 925.00 \$, plus les taxes applicables, et ce, incluant les frais de transport.

ADOPTÉ

11.8

**RÉSOLUTION 6871, 11-2024
LOCATION D'UN CAMION DE DÉNEIGEMENT
POUR LA SAISON 2024-2025**

ATTENDU QUE suite à un bris majeur sur l'un de nos camions de déneigement, rendant celui-ci non fonctionnel pour effectuer le déneigement lors de la saison hivernale à venir;

ATTENDU QU'afin d'assurer la continuité de nos opérations cet hiver, la municipalité a contacté différentes entreprises offrant des services de location de camions lourds et de déneigement avec tout l'équipement nécessaire pour la saison hivernale 2024-2025;

IL EST PROPOSÉ PAR madame Vanessa Robidas-Gravel

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser la directrice générale à effectuer la location d'un camion de déneigement pour la saison hivernale 2024-2025 auprès de l'entreprise Camions Denis Lefebvre au montant mensuel de 7 000.00 \$ plus taxes, et ce, pour un minimum de 5 mois, et de mandater monsieur le Maire Jean-Guy Beaudet et madame Josée Croteau, directrice générale à signer le contrat de location.

ADOPTÉ

12 - HYGIÈNE DU MILIEU – SANTÉ ET BIEN-ÊTRE

12.1 POINT REPORTÉ ADOPTION DES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2025 – RIGIDBNY

12.2 RÉSOLUTION 6872, 11-2024 ACHAT D'UN ÉCHANTILLONNEUR À POMPE PÉRISTALTIQUE

ATTENDU QUE la municipalité devra se conformer au ROMAEU (règlement sur les ouvrages municipaux d'assainissement des eaux usées);

ATTENDU QUE suite à la construction et la mise en service de la station d'épuration des eaux usées, la municipalité doit se munir d'équipements de laboratoire et d'échantillonnage;

ATTENDU QUE la compagnie Veolia Water Technologies Canada Inc. et Hoskin Scientifique Ltée, ont été sollicités pour une soumission d'un échantillonneur péristaltique et les accessoires de pompage;

| Fournisseur | Montant (avant taxes)\$ |
|---------------------------------------|--------------------------------|
| Veolia Water Technologies Canada Inc. | 7 140.60 \$ |
| Hoskin Scientifique LTÉE. | 5 979.00 \$ |

IL EST PROPOSÉ PAR madame Nancy C. Demers

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser la directrice générale à effectuer l'achat de l'échantillonneur péristaltique et les accessoires à Hoskin Scientifique Ltée. au montant de 5 979.00 \$, plus les taxes applicables et les frais de livraison.

ADOPTÉ

12.3 RÉSOLUTION 6873, 11-2024 MANDAT DE MESURE DE DÉBIT EN CONTINU DU RÉSEAU SANITAIRE – AVIZO EXPERTS-CONSEILS

ATTENDU QUE Avizo Experts-Conseils Ltée offre des prestations de service en ingénierie-conseil qui couvre principalement le domaine des infrastructures civiles en eau potable, collecte et traitement des eaux usées et génie végétal;

ATTENDU QUE l'entreprise a transmis leur soumission le 18 octobre 2024 portant le n° 8027 pour les travaux de mesure de débit en continu au regard RS-5 pour une période d'une semaine à l'automne 2024;

ATTENDU QUE pour être prêt au démarrage de la nouvelle station d'épuration des eaux usées, il est nécessaire d'avoir les mesures de débit en continu du nouveau réseau sanitaire;

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Patrice Vaugeois

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents d'accorder le mandat à l'entreprise Avizo Experts-Conseils Ltée pour les travaux de mesure de débit en continu dans un regard sanitaire près de la station d'épuration au montant de 4 518.52 \$ incluant les taxes.

ADOPTÉ

12.4

**RÉSOLUTION 6874, 11-2024
DEMANDE DE FINANCEMENT 2024
PANIERS DE NOËL – CENTRE D'ACTION BÉNÉVOLE**

ATTENDU QUE depuis de nombreuses années, le Centre d'action bénévole de la MRC de Bécancour apporte un soutien essentiel aux comités de bénévoles dans chaque municipalité pour organiser et distribuer des paniers de Noël;

ATTENDU QU'une demande de financement fut transmise à la Municipalité afin de permettre d'offrir des paniers de Noël sous forme de bons d'épicerie aux familles dans le besoin, afin d'apporter une différence concrète dans la vie de ces familles et de soutenir notre communauté;

ATTENDU QU' au cours de la dernière année, de 322 paniers ont été distribués et environ 650 personnes ont bénéficié de cette initiative, leur offrant la possibilité de concocter un repas de Noël et de traverser cette période festive avec un peu plus de sérénité;

ATTENDU QUE le Centre d'action bénévole de la MRC de Bécancour demande une aide financière de 700 \$ à la municipalité, afin d'aider à atteindre cet objectif.

IL EST PROPOSÉ PAR madame Sylvie Lambert

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser la dépense de 700.00 \$ en contribution au Centre d'action bénévole de la MRC de Bécancour pour financer les paniers de Noël aux familles de la municipalité de Sainte-Sophie-de-Lévrard.

ADOPTÉ

12.5

**RÉSOLUTION 6875, 11-2024
MEMBRE – CJE NICOLET-BÉCANCOUR**

ATTENDU QUE la municipalité est membre de l'organisme à but non lucratif Le Carrefour jeunesse-emploi du comté de Nicolet-Bécancour et qu'elle souhaite promouvoir ses multiples services qui sont offerts gratuitement aux personnes de 12 à 35 ans;

ATTENDU QUE Le Carrefour jeunesse-emploi a pour mission d'accompagner et de guider ces personnes dans leurs démarches d'insertion économique et sociale au besoin, et ce, dans leur cheminement vers l'emploi, vers un retour aux études, vers l'entrepreneuriat ou le développement d'un projet, tout en s'adaptant aux réalités de ces dernières.

IL EST PROPOSÉ PAR madame Vanessa Robidas-Gravel

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser la directrice générale, madame Josée Croteau de promouvoir gratuitement en t'en que membre les services offerts au Carrefour jeunesse-emploi comté de Nicolet-Bécancour.

ADOPTÉ

12.6

**RÉSOLUTION 6876, 11-2024
APPUI – GRANDE SEMAINE DES TOUT-PETITS (GSTP)**

CONSIDÉRANT QUE la neuvième édition de la Grande semaine des tout-petits se tiendra du 18 au 24 novembre 2024;

CONSIDÉRANT QUE tous les enfants devraient avoir les mêmes opportunités de s'épanouir pleinement, sans égard aux milieux où ils naissent et grandissent;

CONSIDÉRANT QUE cette semaine se tient sous le thème Ensemble, pour l'égalité des chances dans tous les milieux afin que chaque tout-petit puisse s'épanouir pleinement;

CONSIDÉRANT QUE la Grande semaine des tout-petits a pour principaux objectifs :

- de mobiliser les acteurs et actrices de tous les secteurs de la société sur l'importance d'agir tôt;
- d'informer sur l'état de bien-être des tout-petits;
- de sensibiliser les acteurs et actrices de tous les secteurs de la société aux bienfaits et aux retombées de mesures et d'actions collectives en petite enfance et en périnatalité;
- de briser les silos pour mieux joindre les familles isolées, du début de la grossesse jusqu'à l'âge de 5 ans;
- de mettre en place des conditions assurant le succès de la mise en œuvre de programmes ou de politiques publiques favorables au développement des tout-petits et de leur famille.

CONSIDÉRANT QUE les instances municipales sont les plus proches des familles et ont donc un impact tangible sur leur qualité et leur bien-être, en prenant des décisions qui ont des retombées directes sur les enfants de tout âge;

CONSIDÉRANT QUE les municipalités comme gouvernements de proximité ont pour mandat de soutenir les organismes du milieu venant en aide aux jeunes familles; **CONSIDÉRANT** que les villes ont le pouvoir d'agir en élaborant des programmes et des politiques destinés à cette clientèle pour offrir des services adaptés;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Patrice Vaugeois

ET APPUYÉE PAR madame Jacqueline M. Lambert

QUE le conseil de la municipalité de Sainte-Sophie-de-Lévrard autorise la directrice générale à proclamer verbalement la semaine du 18 au 24 novembre 2024, la Grande semaine des tout-petits!

QUE ce conseil autorise le maire à procéder à la Levée du drapeau de la Grande semaine des tout-petits, et invite les membres du conseil à porter le carré-doudou le lundi 18 novembre 2024, qui marquera le début des festivités de la GSTP.

ADOPTÉ

13 - AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT

13.1 RAPPORT DES PERMIS ÉMIS - OCTOBRE 2024

Le rapport mensuel de l'inspecteur en bâtiment indique qu'en octobre 2024, un permis de démolition et un permis de lotissement furent délivrés. Pour un total de **2 permis émis**. Totalisant une valeur de **30.00 \$ en coût de permis** et une valeur de **100.00 \$ en travaux**.

DÉPOSÉ

13.2

**RÉSOLUTION 6877, 11-2024
MANDAT D'ÉMONDAGE ET D'ABATTAGE D'ARBRES
À SERVICES D'ARBRES TESSIER INC.**

ATTENDU QUE nous avons constaté que près d'une trentaine d'arbres dans le centre urbain étaient en mauvaise santé par l'agrile du frêne et qu'il s'avérait nécessaire de procéder à l'abattage de ceux-ci et pour certains que de l'élagage;

ATTENDU QUE l'entreprise Services d'arbres Tessier inc. est spécialisée pour réaliser les travaux et possède l'équipement nécessaire et sécuritaire et serait disponible en novembre pour réaliser les travaux;

ATTENDU QUE l'entreprise est venue analyser l'état des arbres et nous propose une soumission qui se détaille comme suit :

| TRAVAUX | DESCRIPTION | PRIX AVANT TAXES |
|--------------------------|---|--|
| Abattage de 38 arbres | <ul style="list-style-type: none">▪ Le bois reste sur place en longueur désirée.▪ Les branches sont ramassées et déchetées, mais un point de dépôt des copeaux de branches devra être désigné par la municipalité afin de disposer de ceux-ci à proximité. | 18 000.00 \$ plus taxes |
| Rognage de 39 souches | <ul style="list-style-type: none">▪ Les copeaux restent sur place | |
| Élagage plusieurs arbres | <ul style="list-style-type: none">▪ les branches sont ramassées et déchetées▪ un point de dépôt des copeaux de branches devra être désigné par la municipalité afin de disposer de ceux-ci à proximité. | 3 000.00 \$ Plus taxes et travaux toute la journée. |

IL EST PROPOSÉ PAR madame Sylvie Lambert

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser l'entreprise Services d'arbres Tessier inc. à réaliser les travaux d'émondage et d'abattage d'arbres selon les besoins et les attentes de la municipalité pour un montant budgétaire d'environ 16 000.00 \$ plus taxes, et ce, en priorisant les arbres les plus atteints et dangereux pour cette année, et qu'aucun rognage de souche ne soit fait cette année.

ADOPTÉ

14 - LOISIRS ET CULTURE

14.1

**RÉSOLUTION 6878, 11-2024
ACHAT DE MATÉRIEL - RÉPARATION DE LA
TYROLIENNE DANS LE SENTIER D'HÉBERTISME**

ATTENDU QUE suite à un vol survenu dans le sentier d'hébertisme, la municipalité se doit d'effectuer l'achat de matériel nécessaire pour réparer les modules endommagés;

ATTENDU QUE cette situation, regrettable, nécessite une intervention rapide afin de garantir la sécurité aux utilisateurs et le bon état des installations;

ATTENDU QUE la municipalité a invité l'entreprise Créations dans les arbres à soumissionner et que celle-ci a transmis sa soumission portant le n° **762-10-2024** incluant les matériaux pour effectuer les travaux de réparation de la Tyrolienne dont:

IL EST PROPOSÉ PAR madame Nancy C. Demers

IL EST RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser la directrice générale à effectuer l'achat des matériaux nécessaires pour la réparation du module d'hébertisme à Créations dans les arbres au montant d'environ 1 322.21 \$, taxes incluses plus les frais de livraison.

ADOPTÉ

14.2

RÉSOLUTION 6879, 11-2024

MOTION POUR LA LIBERTÉ INTELLECTUELLE EN BIBLIOTHÈQUES PUBLIQUES

ATTENDU QUE le Manifeste de l'UNESCO sur la bibliothèque publique stipule que la bibliothèque publique est un centre d'information de proximité;

ATTENDU QUE la Bibliothèque publique met à disposition de ses usagers une grande diversité de savoirs et d'informations;

ATTENDU QUE la Bibliothèque publique offre des œuvres et des documents reflétant différents points de vue qui sont eux-mêmes le reflet du moment de l'Histoire auxquels ils appartiennent;

ATTENDU QUE la Bibliothèque publique est une composante essentielle des sociétés de la connaissance, qui s'adapte en permanence aux nouveaux moyens de communication pour remplir ses missions : fournir un accès universel à l'information et en favoriser l'appropriation par toutes et par tous;

ATTENDU QUE la Bibliothèque publique offre au public un espace accessible pour la production de connaissances, le partage et l'échange d'informations et de culture, et la promotion de l'engagement citoyen :

- La bibliothèque est un bien collectif et un lieu où se développe une relation aux savoirs faite d'exploration, d'échange, de connaissances, de culture et d'enrichissement.
- En fournissant le lieu, les ressources et le personnel apte à les soutenir, la bibliothèque permet à tous les individus, tout au long de leur vie et peu importe leur âge, leur statut social et leur provenance, de se former et de combler leurs besoins de connaissances, d'information et de perfectionnement. La bibliothèque est au cœur de la vie des gens.
- Qu'elle soit publique, en milieu professionnel ou d'enseignement, la bibliothèque occupe une place fondamentale dans sa communauté et elle agit comme force motrice de développement social, économique et culturel. Elle est cette porte toujours accessible et ouverte sur le monde.
- Comme le proclame l'UNESCO ainsi que la Table permanente de concertation des bibliothèques québécoises dans la Déclaration des bibliothèques québécoises, la raison d'être de la bibliothèque est d'assurer un « accès libre et illimité à la connaissance, la pensée, la culture et l'information », notamment grâce à la gratuité;

ATTENDU QUE le même Manifeste de l'UNESCO déclare que les collections et les services ne doivent être soumis à aucune forme de censure idéologique, politique ou religieuse, ni à aucune pression commerciale;

ATTENDU QUE plusieurs situations, partout à travers le monde, laissent craindre pour le rôle fondamental des bibliothèques de diffuser des contenus diversifiés dans le respect de la liberté intellectuelle et d'expression.

ATTENDU QU'afin de garantir un accès au savoir et à la culture à la population québécoise, la municipalité de Sainte-Sophie-de-Lévrard reconnaît officiellement :

- a) Les bibliothèques publiques comme des lieux reflétant la diversité des points de vue;
- b) L'expertise du personnel des bibliothèques publiques pour gérer la sélection et la diffusion des collections;
- c) La nécessité de soutenir et d'appuyer le personnel des bibliothèques publiques dans le choix des œuvres composant leurs collections et de ne pas céder à la pression de censure et de demandes de retrait qui pourraient cibler ces institutions.

IL EST PROPOSÉ PAR madame Sylvie Lambert

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents d'adopter la motion pour la liberté intellectuelle en bibliothèques publiques

ADOPTÉ

15 - VARIA

15.1 **RÉSOLUTION 6880, 11-2024** **PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE (PAVL) VOLET RÉTABLISSEMENT** **N° GDM 202220429-028 FIN DES TRAVAUX DU PROJET N°154227136 / 67928**

ATTENDU QUE la municipalité de Sainte-Sophie-de-Lévrard a pris connaissance des modalités d'application du volet Rétablissement du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL);

ATTENDU QUE les travaux ne sont pas admissibles à une aide financière du ministère de la Sécurité publique;

ATTENDU QUE la municipalité atteste que les travaux ont été réalisés et transmet au ministère des Transports les pièces justificatives suivantes :

- le formulaire de reddition de comptes disponible sur le site Web du Ministère;
- les factures, les décomptes progressifs et tout autre document attestant les sommes dépensées (coûts directs et frais incidents);
- une résolution municipale attestant la fin des travaux;
- un avis de conformité ou un certificat de réception provisoire des travaux émis par un ingénieur, sauf pour des travaux de rapiéçage mécanisé ou de rechargement granulaire;

ATTENDU QUE les autres sources de financement des travaux ont été déclarées, le cas échéant;

POUR CES MOTIFS,

SUR LA PROPOSITION DE monsieur Patrice Vaugeois

APPUYÉE PAR madame Vanessa Robidas-Gravel

IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU et adopté que le conseil de la municipalité de Sainte-Sophie-de-Lévrard autorise la présentation de la reddition de comptes des travaux admissibles selon les modalités d'application en vigueur, reconnaissant que, en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée, et certifie que madame Josée Croteau, directrice générale et greffière-trésorière soit dûment autorisée à signer tout document ou toute entente à cet effet avec le ministre des Transports.

ADOPTÉ

15.2 **RÉSOLUTION 6881, 11-2024** **MANDAT DE CONTRÔLE QUALITATIF DES MATÉRIAUX DU PROJET N° 22-1202** **TRAVAUX DE TRANSFORMATION ET D'AGRANDISSEMENT DE L'ÉGLISE** **SAINTE-SOPHIE-DE-LÉVRARD EN CENTRE COMMUNAUTAIRE – FNX-INNOV INC.**

ATTENDU QUE la municipalité de Sainte-Sophie-de-Lévrard doit s'assurer que soit respecté les règles en matière de contrôle de qualité des matériaux lors des travaux de transformation et d'agrandissement de l'église Sainte-Sophie-de-Lévrard en centre communautaire portant le projet n° 22-1202;

ATTENDU QUE la municipalité a reçu une offre de services par l'entreprise FNX-INNOV inc, étant une entreprise spécialisée pouvant réaliser ce type de mandat, et ayant l'équipe disponible pour répondre au cours délai demandé de réalisation;

IL EST PROPOSÉ PAR madame Nancy C. Demers

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser la directrice générale et greffière-trésorière à mandater la firme FNX-INNOV inc. pour ce mandat de contrôle de qualité des matériaux lors du chantier, d'autoriser un montant budgétaire d'environ **11 079.76 \$**, plus les taxes applicables, pour ce faire, et ce, comme inscrit dans l'offre de services, seules les quantités réalisées seront facturées.

ADOPTÉ

15.3

**RÉSOLUTION 6882, 11-2024
EMBAUCHE AU POSTE DE DÉNEIGEUR
ET JOURNALIER AUX TRAVAUX PUBLICS**

ATTENDU QUE la municipalité a rencontré un candidat pour le poste de déneigeur, possédant son permis de classe 1, pour effectuer le déneigement des routes municipales, totalisant 64 kilomètres de chemins sur notre territoire;

ATTENDU QUE suite au départ de monsieur Gihoul en avril dernier, la municipalité a besoin d'un employé responsable pour effectuer l'entretien des bâtiments municipaux, des infrastructures de jeux et de parcs, et d'apporter support à l'équipe responsable des travaux public et que monsieur Lavoie a mentionné être intéressé également par ce poste afin d'obtenir un emploi annuel suivant la saison de déneigement;

ATTENDU QUE suite à l'évaluation des différentes candidatures reçues, et aux suivis obtenus suite à la confirmation de leur intérêt respectif envers le poste après leur rencontre avec la municipalité, il est recommandé de procéder à l'embauche de monsieur Martin Lavoie, pour lesdits postes puisqu'il s'agit de la candidature ayant le meilleur profil afin de répondre aux critères établis dans le cadre du poste de journalier aux travaux publics et du poste de déneigeur pour la municipalité de Sainte-Sophie-de-Lévrard;

IL EST PROPOSÉ PAR madame Sylvie Lambert

ET RÉSOLU à la majorité des conseillers présents d'autoriser Madame Josée Croteau, directrice générale et greffière-trésorière, à procéder officiellement à l'embauche à temps plein de Monsieur Martin Lavoie, pour le poste de journalier aux travaux publics et de déneigeur, et ce, selon les modalités prévues pour lesdits postes, conformément au contrat de travail respectif établi.

ADOPTÉ

16 - PÉRIODE DE QUESTIONS

Monsieur le Maire invite maintenant les citoyens présents à la séance tenante à poser leurs questions oralement aux membres du conseil.

La période de questions débute à 20h02 et termine à 20h42.

17 - LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

17.1

**RÉSOLUTION 6883, 11-2024
LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

IL EST PROPOSÉ PAR madame Vanessa Robidas-Gravel

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents que la présente séance ordinaire soit levée à 20h43.

J'ai pris connaissance de toutes les résolutions adoptées à la présente séance et les signes au nom de la Municipalité (art. 142 C).

Maire

Directrice générale adjointe et greffière-trésorière adjointe

Je, Jean-Guy Beaudet, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi-même de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142. (2), du Code municipal.



Annexe A

| MUNICIPALITÉ SAINTE-SOPHIE-DE-LÉVRARD | | | |
|--|---|----------------------|--------------|
| Liste des paiements d'octobre 2024 | | | |
| Nom | Description | Réso autorisation | Montant |
| RIGIDBNY | Quote-part 2024 | 6602-01-2024 | 8 636,25 \$ |
| Assurance Desjardins | Assurance collective | 6226-01-2023 | 2 789,78 \$ |
| D.A.S. | Fédéral | * | 3 903,27 \$ |
| | Provincial | | 10 363,74 \$ |
| Sogetel | Centre communautaire | * | 41,42 \$ |
| | Station pompage | | 81,61 \$ |
| | Garage | | 51,68 \$ |
| | Novo santé | | 51,68 \$ |
| Hydro-Québec | Station pompage | * | 994,36 \$ |
| | Loisir/festival | | 34,63 \$ |
| | Centre communautaire | | 66,65 \$ |
| | Novo santé | | 250,29 \$ |
| | Loisirs/bibliothèque | | 224,78 \$ |
| | Garage municipal | | 207,73 \$ |
| | Lumières de rues | | 321,26 \$ |
| | Bureau municipal | | 238,96 \$ |
| Attrix | GPS camion | 6308-04-2023 | 36,79 \$ |
| Télus | Cellulaire DG et DTP | 5362-08-2020 | 127,67 \$ |
| Cloudli | Téléphonie IP | * | 198,80 \$ |
| IT Cloud | Sauvegarde en ligne | * | 169,53 \$ |
| Bélangier Sauvé Avocats | Frais mensuels | 6173-12-2022 | 114,98 \$ |
| Place RécréAction | Animation sentier Halloween (Subvention de la Caisse Desjardins) | 6809-09-2024 | 584,99 \$ |
| Alarme Bois-Francis | Inspection - Alarme | | 289,05 \$ |
| Camion BL | Inspection - Camion | SL | 241,45 \$ |
| | Vignette - Inspection | | 7,36 \$ |
| | Réparation - Camion | | 1 822,11 \$ |
| Carrière PCM | Achat - Pierre | 6817-09-2024 | 1 498,49 \$ |
| Covris | Essence | * | 179,65 \$ |
| | | | 81,28 \$ |
| | | | 146,60 \$ |
| Josée Croteau | Achat réception - Conférence de presse | JGB | 320,99 \$ |
| Le Sagittaire | Achat - Papier, ruban correcteur | JC | 267,56 \$ |
| Infotech | Logiciel | 6792-09-2024 | 1 785,01 \$ |
| | Crédit | | (301,82) \$ |
| BMR | Chandail orange sécurité | JC | 108,95 \$ |
| | Support boyau | | 45,96 \$ |
| Mécanique Yvon Cossette | Tête débroussailleuse | SL | 112,56 \$ |
| Olivier Gihoul | Honoraire - Inspection camion et église | SL | 200,16 \$ |
| Réseau biblio | Reliure | SL | 146,96 \$ |
| Transporteurs en vrac de Nicolet | Transport du broyage de béton | 6804-09-2024 | 13 302,22 \$ |
| Wurth | Quincailleries | SL | 48,38 \$ |
| PAVTECH | Asphalte froid | SL | 747,34 \$ |
| VISA | Postes Canada Envoi - Journal express et journal régulier | * | 82,55 \$ |
| | | | 96,01 \$ |
| | | | 8,81 \$ |
| | Registre foncier | 6821-09-2024 | 6,00 \$ |
| | Costco - Achat TV bibliothèque | | 1 853,10 \$ |
| | Mobico - Achat présentoir bibliothèque | | 561,58 \$ |
| | Alimentation JM Trottier - Achat eau et jus | JC | 41,16 \$ |
| Claudie Rheault | Achat bonbons - Halloween | 6809-09-2024 | 422,95 \$ |

| | | | |
|-----------------------------|--|--------------|------------------------|
| Action Progex | Décompte progressif n° 11 Facture de septembre | 6779-08-2024 | 1 135 044,19 \$ |
| | Décompte progressif n° 12 Facture de septembre | 6800-09-2024 | 1 244 523,86 \$ |
| | Décompte progressif n° 13 | 6838-10-2024 | 953 900,28 \$ |
| FNX Innov | Décompte progressif n° 12 | 6781-08-2024 | 13 066,91 \$ |
| | Décompte progressif n° 13 | 6840-10-2024 | 21 664,17 \$ |
| Stantec | Décompte progressif n° 11 | 6801-09-2024 | 52 873,55 \$ |
| | Décompte progressif n° 12 | 6839-10-2024 | 40 628,72 \$ |
| Pétroles Deshaies | Diesel | * | 747,59 \$ |
| Mun. St-Pierre-les-Becquets | Dépenses - Station Chloration | * | 711,47 \$ |
| | Dépenses - Station Chloration | | 1,15 \$ |
| | Analyse eau - Saint-Ovide | | 1 112,19 \$ |
| CCAQ | Télésurveillance - Bureau municipal | * | 185,11 \$ |
| FQM | Réfection des rangs Sainte-Agathe et Saint-Jacques | 6468-09-2023 | 427,81 \$ |
| Groupe FJH | Broyage des matériaux | 6717-05-2024 | 3 108,92 \$ |
| Lucie Mainville | Achat de livres - Bibliothèque | JC | 48,20 \$ |
| Mini excavation G. M. | Inspection égout | SL | 344,93 \$ |
| MRC Bécancour | Repérage fibre | JC | 591,78 \$ |
| | Avis public | | 86,85 \$ |
| Real Huot | Huile | SL | 497,70 \$ |
| Sanivac | Location toilette - Bibliothèque | 6761-07-2024 | 195,46 \$ |
| Créations dans les arbres | Achat pour réparation et entretien du sentier d'hébertisme | SL | 1 390,07 \$ |
| ADMQ | Formation changement découlant Josée | 6775-08-2024 | 270,19 \$ |
| | Formation changement découlant Julie | | 270,19 \$ |
| Air Liquide | Oxygène | SL | 163,22 \$ |
| Les gouttières St-Agapie | Glissière de sécurité | SL | 459,90 \$ |
| Services d'arbres Tessier | Abatage du totem et divers arbres | JC | 2 299,50 \$ |
| Marie-Josée Deschenes | Appel d'offres SR5 - Projet église | 6841-10-2024 | 8 910,56 \$ |
| ICO technologie Inc. | Contrat de support et hébergement | 6818-09-2024 | 1 339,46 \$ |
| Tetra-Tech QI Inc. | Projet ponceau 226 | 6306-04-2023 | 865,44 \$ |
| Total des paiements | | | 3 539 342,64 \$ |
| Total des salaires | | | 28 783,25 \$ |
| Grand total | | | 3 568 125,89 \$ |

| REVENUS OCTOBRE 2024 | | |
|----------------------------------|--------------------------------|---------------------|
| SUBVENTIONS REÇUES: | | |
| Dévelop. Économique Canada | Subvention pour Église (final) | 75 000.00 \$ |
| TOTAL SUBVENTIONS REÇUES: | | 75 000.00 \$ |

| | | |
|----------------------------------|-------------------------------|----------------------|
| TOTAL DES AUTRES REVENUS: | | |
| | Taxation, mutations et autres | 224 933.98\$ |
| TOTAL AUTRES REVENUS : | | 224 933.98 \$ |

| | | |
|----------------------|--|----------------------|
| GRAND TOTAL : | | 299 933.98 \$ |
|----------------------|--|----------------------|

Annexe B



PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-SOPHIE-DE-LEVRARD

PROCÈS-VERBAL DE CORRECTION – RÉSOLUTION 6831,10-2024

Conformément à l'article 202.1 du Code municipal du Québec, la soussignée, greffière-trésorière et directrice générale, de la municipalité de Sainte-Sophie-de-Lévrard, apporte une correction à la résolution N° 6831, 10-2024 adoptée à la séance ordinaire du conseil, tenue le 08 octobre 2024, puisqu'une erreur apparaît à la relecture des documents soumis à l'appui de la décision prise.

La correction est la suivante :

La résolution N° 6831, 10-2024 concernant le Dépôt d'une demande de financement dans le cadre du FRR volet 2 projet d'une chambre froide et d'équipements de cuisine, se lit comme suit :

- La municipalité s'engage à confirmer sa participation au projet à travers une mise de fonds du promoteur correspondant à un montant de 18 360,00 \$ tel qu'exigé et tel qu'apparaissant dans ladite demande de financement;

Or, on devrait lire :

- La municipalité s'engage à confirmer sa participation au projet à travers une mise de fonds du promoteur correspondant à un montant de **22 950,00 \$** tel qu'exigé et tel qu'apparaissant dans ladite demande de financement;

J'ai dûment modifié la résolution N° 6831, 10-2024 dans le procès-verbal du 08 octobre 2024 en conséquence.

Signé à Sainte-Sophie-de-Lévrard, ce mercredi 6 novembre 2024.



Josée Croteau
Directrice générale et greffière-trésorière